

Opération « mains propres » dans les milieux politico-financiers

ENQUÊTE En novembre, une quinzaine de personnes – élus, entrepreneurs du BTP et homme d'affaires – étaient interpellées dans le cadre d'un dossier de corruption présumée

Véritable séisme dans les milieux politico-financiers, l'opération « mains propres » restera l'une des affaires azuréennes marquantes du dernier trimestre 2009.

Les 24 et 25 novembre, une quinzaine de personnes sont interpellées dans l'est du département à Beausoleil, Roquebrune-Cap-Martin, La Turbie et Menton, par soixante-dix policiers de la brigade financière, de la police judiciaire et du groupe d'intervention régional de Nice. Des hommes politiques, des patrons de BTP, mais aussi des personnalités fichées au grand banditisme et membre de la mafia napolitaine, dans une affaire de présumée corruption, d'abus de biens sociaux et de blanchiment d'argent. Un épineux dossier confié au juge Charles Duchaine, de la juridiction interrégionale spécialisée de Marseille.

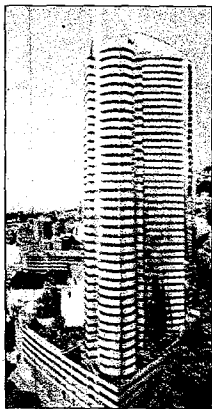
Gérard Spinelli incarcéré



Interpellé le 24 novembre dernier, le maire de Beausoleil Gérard Spinelli a été conduit par les enquêteurs à l'hôtel de ville pour une perquisition de son bureau.

(Photo Patrice Lapoirie)

Parmi les protagonistes de cette sulfureuse affaire, Gérard Spinelli, 54 ans. Le maire divers droite de Beausoleil est cueilli le 24 novembre au saut du lit et « escorté » à l'hôtel de ville pour assister à la perquisition de son bureau.



La société de l'entrepreneur du BTP Lino Alberti a emporté le marché de terrassement de la tour Odéon. Un projet de 360 millions d'euros qui doit être édifié en principauté.

(Photo reproduction N.-M.)

Deux jours plus tard, il est mis en examen pour « corruption passive » et « trafic d'influence » et incarcéré aux Baumettes. On le soupçonne notamment d'avoir touché des commissions occultes, afin qu'il « modère » son opposition au projet de construction de la Tour Odéon (repro. ci-dessus). Cet édifice de 170 m de haut et de 49 étages doit voir le jour

en principauté de Monaco, à la frontière de Beausoleil. Un chantier de 360 millions d'euros très mal vu des Beausoleillais.

Alberti libéré sous caution

Or, l'entreprise fondée par Lino Alberti, l'un des plus gros entrepreneurs du BTP azuréen, a d'ores déjà emporté le marché de terrassement de la tour, soit 42 millions d'euros. Ce serait d'ailleurs un concurrent écarté qui aurait révélé à la justice ce présumé pacte de corruption que l'on reproche aujourd'hui à Gérard Spinelli et Lino Alberti. Le maire de Beausoleil nie farouchement ces accusations. Mais l'entrepreneur italo-monégasque de 64 ans aurait reconnu lui avoir remis 65 000 € en liquide. Appréhendé le 24 novembre par la police au Cap-Martin, dans la sublime propriété de sa compagne Chantal Grundig, Alberti a été mis en examen pour corruption active et blanchiment. Dans un premier temps incarcéré à Draguignan, il a été libéré sous caution moyennant un million d'euros et placé sous contrôle judiciaire le 10 décembre dernier.

René Vestri sur la sellette

Les enquêteurs de la police judiciaire et du groupe d'intervention régionale de Nice s'intéressent également aux

conditions dans lesquelles s'est déroulé, sur la presque île des milliardaires, le chantier d'aménagement de la villa d'une des filles du sénateur-maire de Saint-Jean-Cap-Ferrat, René Vestri. Supervisé par un ancien ingénieur de la société Alberti, ce chantier aurait-il été réalisé à « prix cassé » contre l'octroi de marchés publics sur la presque île? Marjorie Vestri avait été interpellée, puis laissée libre tout comme l'épouse et l'autre fille du sénateur-maire de Saint-Jean-Cap-Ferrat. Ce dernier bénéficie, quant à lui, de l'immunité parlementaire. Mais le 26 novembre, le juge Duchaine a transmis à la Chancellerie, une demande de levée d'immunité parlementaire.

900 000 € saisis

En attendant de pouvoir l'entendre, les enquêteurs rendaient visite au banquier



Le sénateur-maire de Saint-Jean-Cap-Ferrat, n'a pu être entendu. Il bénéficie pour le moment d'une immunité parlementaire.

(Photo Philippe Bertini)

de l'édile et se faisaient ouvrir son coffre qui contenait la coquette somme d'un demi-million d'euros en espèces.

Au Cap Martin, dans la propriété Grundig, occupée par Chantal, héritière du géant de l'électroménager et Lino Alberti, 400 000 € en liquide étaient découverts dans les coffres. Les enquêteurs mettaient également au jour une multitude de comptes offshore.

Silvio Perline, un homme d'affaires monégasque de 54 ans, était mis en examen

pour « association de malfaiteurs en vue de commettre un délit de corruption » et « blanchiment en bande organisée ». Laisse libre sous contrôle judiciaire, ce résident monégasque, spécialisé dans le montage de sociétés offshore, pourrait être le pivot financier de l'affaire. Pour quel usage ces comptes bancaires ont-ils été ouverts dans des paradis fiscaux tels que le Liechtenstein, le Luxembourg et la Suisse? C'est ce que l'enquête en cours s'attache à démontrer.

Et maintenant?

En tant que sénateur, René Vestri, 71 ans, visé par des soupçons de corruption et de blanchiment d'argent dans le cadre de l'opération « mains propres », ne peut être interpellé, placé en garde à vue ou sous contrôle judiciaire. Le juge Duchaine, à qui a été confié le dossier, a fait une demande de levée de son immunité parlementaire. Sa requête, déposée mi-décembre auprès du parquet général d'Aix-en-Provence, précédemment déposée auprès de la Garde des Sceaux, a été transmise lundi au président du Sénat. Courant janvier, le président, huit vice-présidents, trois questeurs et quatorze secrétaires se prononceront lors d'un vote sur cette délicate question.

Incarcé aux Baumettes et mis en examen pour « corruption passive » et « blanchiment », Gérard Spinelli jouit de la présomption d'innocence. Aux yeux de la loi, il est donc « empêché », mais il reste maire de Beausoleil. En son absence, c'est son premier adjoint Gérard Destefanis qui assure la continuité. S'il est libéré, même mis en examen, le maire peut diriger sa commune. Il est présumé innocent tant qu'aucune condamnation n'a pas été prononcée. Une mise en examen ne peut remettre en cause cette prérogative.